



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°632) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES, A L'ASSOCIATION CIE SENS
DESSUS-DESSOUS**

**DÉCISION N° AU-19-438
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de Ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, pour organiser des répétitions, dans la salle Ailey, le 12 novembre 2019 de 9 h à 16 h et le 14 novembre 2019 de 13 h 45 à 16 h, ainsi que dans la salle Loudières, le 14 novembre 2019 de 9 h à 13 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de Ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, une convention de location, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ailey, le 12 novembre 2019 de 9 h à 16 h et le 14 novembre 2019 de 13 h 45 à 16 h, ainsi que dans la salle Loudières, le 14 novembre 2019 de 9 h à 13 h 45 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET